

SOIXANTE-QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE

14-18 OCTOBRE 2024

NOTE D'INFORMATION

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Date, heure et lieu

1. La soixante-quinzième session du Comité exécutif se tiendra en personne. Elle aura lieu dans la salle de conférence XIX au Palais des Nations, à partir de 10 heures (heure d'été d'Europe centrale) le lundi 14 octobre 2024 et se terminera le vendredi 18 octobre 2024. Cette session comportera un segment de haut niveau sur l'apatridie dans la matinée du lundi 14 octobre 2024 pour marquer la fin de la campagne #J'appartiens et de faire le bilan des réalisations et des bonnes pratiques de cette campagne.

2. Les séances du matin se tiendront de 10h00 à 13h00 (heure d'été d'Europe centrale) et les séances de l'après-midi se dérouleront de 15h00 à 18h00 (heure d'été d'Europe centrale). Pour une utilisation judicieuse du temps imparti et des services d'interprétation et de gestion de conférence, les réunions démarreront exactement aux heures indiquées. Les délégations sont donc priées d'être ponctuelles.

Mise à jour sur la COVID-19

3. Bien que les mesures de protection de COVID-19 aient été levées au Palais des Nations, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) demande à tous les membres des délégations de s'abstenir d'entrer dans le Palais des Nations en cas de symptômes de type COVID.

Disposition des sièges

4. La disposition des sièges suivra le protocole de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Yémen a été tiré au sort parmi les États membres des Nations Unies pour occuper le premier siège lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Par conséquent, le Yémen occupera également le premier siège à la soixante-quinzième session du Comité exécutif. Ensuite suivront les autres États membres du Comité exécutif, puis les États non-membres et les autres observateurs. Les États membres disposeront de deux sièges au pupitre et de deux sièges derrière, tandis qu'il sera attribué aux

observateurs un siège au pupitre et un siège derrière. La disposition des sièges suivra l'ordre alphabétique anglais.

ENREGISTREMENT ET ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

5. Les participants sont priés de s'inscrire auprès du Secrétariat de l'ExCom au plus tard le **lundi 16 septembre 2024**. Pour ce faire, une note verbale contenant les noms et titres exacts de tous les membres de la délégation, classés par ordre hiérarchique, doit être envoyée au Secrétariat : hqexcom@unhcr.org. Les notes verbales doivent être dans l'une des deux langues de travail du HCR, à savoir en anglais ou en français. L'inscription auprès du Secrétariat de l'ExCom est essentielle pour la préparation en temps utile de la liste provisoire des participants et des autres dispositions nécessaires.

Comment obtenir un badge d'identification de l'ONUG

6. Pour les délégations en visite, les demandes d'inscription doivent être faites en ligne via le système UNOG Indico, sur la page d'inscription du Comité exécutif : <https://indico.un.org/e/excom2024>. Eu égard à l'enregistrement sur Indico, veuillez noter que la même adresse e-mail ne peut être utilisée pour enregistrer plusieurs personnes. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour vous enregistrer dans Indico.

7. Veuillez noter qu'après inscription et approbation, les participants à la conférence recevront un badge numérique avec leur photo, un code QR ainsi que le nom et la date de la conférence. Un badge numérique sera envoyé à chaque participant du Comité exécutif par e-mail une fois l'inscription Indico approuvée par le HCR. Les badges numériques peuvent être téléchargés sur n'importe quel appareil mobile ou imprimés et présentés à l'entrée au Palais des Nations.

8. Les participants ayant besoin d'assistance, en raison de leur handicap, pour entrer dans le bâtiment,

s'asseoir ou accomplir toute autre formalité, sont priés de le mentionner dans le formulaire d'inscription Indico prévu à cet effet, et s'adresser au Secrétariat de l'ExCom à hqexcom@unhcr.org.

Organisations non gouvernementales (ONG)

9. Toutes les délégations d'ONG qui prévoient de participer doivent s'inscrire sur Indico (<http://reg.unog.ch/e/excom2024>) au plus tard le **lundi 16 septembre 2024**. Lorsqu'elles remplissent le formulaire d'inscription Indico, elles doivent joindre une lettre d'accréditation préparée par leur propre organisation. Cette lettre doit être rédigée sur papier à en-tête officiel avec le logo de l'organisation et indiquer la composition de la délégation (nom et titre exact de tous les représentants de la même organisation).

10. Si un représentant d'une ONG a besoin d'une lettre d'appui pour un visa, une demande peut être envoyée à partenariat@unhcr.org avant le **lundi 16 septembre 2024**. Veuillez noter que les lettres d'appui pour un visa ne peuvent être délivrées qu'après inscription via Indico.

MODALITÉS ET PRISE DE PAROLE

Liste des orateurs pour le débat général

11. La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le **lundi 16 septembre 2024**. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé à hqexcom@unhcr.org, avec la mention « Liste des orateurs » et le nom du pays/de l'organisation en objet, en indiquant le nom, titre et rang exact de l'orateur. Veuillez noter que le fait de s'inscrire par note verbale pour l'événement ne constitue pas une demande de temps de parole. De plus amples informations sur la liste des orateurs et d'autres dispositions connexes seront communiquées aux délégations en temps utile.

Interprétation et déclarations

12. Des services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Nous vous rappelons qu'une vitesse normale doit être maintenue lors des déclarations. Les déclarations seront également sous-titrées.

13. Les déclarations sont limitées à 5 minutes ou moins. Un État/organisation s'exprimant au nom d'un groupe établi d'États ou d'un groupe d'organisations se verra aussi accorder 5 minutes. Le temps peut être réduit en fonction du nombre d'orateurs et du calcul du temps disponible. Les délégations seront informées en cas de modification de la limite de temps.

14. Les délégations peuvent choisir d'inclure des références à la campagne #J'appartiens et à l'Alliance mondiale pour mettre fin à l'apatridie dans leurs déclarations lors du débat général.

15. Les délégations sont priées d'envoyer un exemplaire de leurs déclarations à hqexcom@unhcr.org avant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, afin de faciliter le travail des interprètes. Veuillez noter que l'envoi de copies de déclarations ne constitue pas une demande de parole.

STATUT D'OBSERVATEUR POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT 2024-2025

16. Le statut d'observateur pour le Comité permanent doit être renouvelé chaque année. Les États souhaitant être admis comme observateurs au Comité permanent, et prendre part à ses réunions de la soixante-sixième session d'**octobre 2024 à octobre 2025**, doivent envoyer leurs demandes par note verbale au Secrétariat du Comité exécutif (hqexcom@unhcr.org), avec en objet la mention « demande de statut d'observateur » et le nom du pays concerné. Les demandes reçues à la date du **vendredi 11 octobre 2024** seront annoncées à la soixante-quinzième session, au point concerné de l'ordre du jour, et consignées dans le rapport de la session.

DOCUMENTATION

Liste des participants

17. Une liste provisoire des participants sera publiée le **jeudi 10 octobre 2024** à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat au plus tard le **mercredi 16 octobre 2024** à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée le **vendredi 18 octobre 2024**.

Comptes rendus analytiques

18. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale, les comptes rendus analytiques des réunions des organismes des Nations Unies sont publiés sous leur forme définitive. Ils seront préparés par des rédacteurs des Nations Unies et publiés dès que possible après chaque séance. Toutes les corrections seront publiées dans un seul rectificatif après la session. La procédure à suivre pour apporter des corrections est indiquée à la première page du compte rendu analytique.

Documents officiels

19. Les documents de la session sont disponibles sur le site <http://www.unhcr.org/fr/excom2024>.

Les participants doivent apporter leurs propres exemplaires de ces documents à la réunion.

20. Les documents de la série A/AC.96/75/xx seront également publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

MISES À JOUR

21. De plus amples informations, y compris des indications détaillées sur la liste des orateurs pour le débat général, seront disponibles sur la [page web](#) de la session. Veuillez la consulter régulièrement pour les mises à jour.